Contrairement à ce qui avait été décidé, le vote n'a pas eu lieu aux halles d'aujourd'hui, ensuite de grèves ayant amené l'ouvrier à procéder à cette, pour ou contre la reprise du travail, aujourd'hui dimanche, de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Chronique Locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire de février

(Suite)

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie municipale

La commission qui a examiné le nouveau projet de la répartition des dépenses d'entretien du chemin d'intérêt commun n° 94, a fixé la part contributive de la ville à 406 francs, sur un chiffre total de 2.000 francs. — Adopté.

Tramways électriques

Nous avons déjà causé des modifications apportées dans les voies de la Grande-Place et de la rue de la Gare, modifications qu'il n'ont été que trop longtemps retardées.

Le rapport des commissions est en faveur de l'établissement de la traction électrique sur la première ligne dite de l'Alma.

Sur une seconde demande qui comprend :

1° Le renaissement des voies de garage de la Grande-Place ;

2° L'établissement de la traction électrique sur ligne n° 1 (1re section) ;

3° Le doublement de la voie rue de la Gare ;

4° Le doublement du 2e conducteur sur la ligne n° 3 des boulevards,

les pourparlers ont été engagés avec la Compagnie, ils sont résumés dans la note suivante, remise par l'administrateur délégué ; nous croyons utile de vous la faire connaître en extenso.

En ce qui concerne la modification des voies de la Grande-Place, la commission estime que le projet étudié de concert par les ingénieurs de la Compagnie et M. le Directeur du service de la voirie, est de nature à faciliter la circulation générale en supprimant le stationnement près de Saint-Martin des voitures de Lannoy et de Beaurepaire. Ces voitures, comme il vous indiqué plus haut, passeront désormais près de la Bourse ; elles continueront leur route jusqu'à la Gare.

Le garage de Saint-Martin ne recevra plus que les voitures de Tourcoing et celles de Mouvaux-Watrelos.

Elle a été d'avis également d'admettre l'application de la traction électrique sur la deuxième partie de la ligne n° 1 de Roubaix à Tourcoing par la rue de la Collège et la rue de Tourcoing.

L'emploi des poteaux en bois est formellement interdit ; la Compagnie ne pourra suspendre ses fils transversaux que par des rosaces ou des poteaux métalliques.

L'Administration municipale a précédemment fait connaître à la Compagnie qu'elle ne consentirait à l'établissement de la traction électrique sur la ligne n° 1 qu'à la condition qu'elle consentirait à prolonger jusqu'à la Gare le service des lignes de Lannoy et de Beaurepaire. La Compagnie se déclare prête à accepter cette combinaison et à assurer ce transport supplémentaire *sans augmentation du prix des places*. Toutefois, elle fait remarquer qu'elle ne le garantit que s'il existait une double voie dans la rue de la Gare. Elle consent à construire cette double voie, *mais elle fait remarquer que la durée moyenne d'une voie est de vingt années ; or, la concession expire le 3 décembre 1895, c'est-à-dire dans dix années ; à cette époque les rails doivent être renouvelés gratuitement à la Ville. En conséquence, la Compagnie demande, au cas où elle ne continuerait pas l'exploitation du réseau après le terme de la concession, que le futur concessionnaire soit tenu, sous la garantie de la ville, de rembourser la moitié de la dépense faite pour établir la deuxième voie depuis le terminus actuel, devant la Bourse, jusqu'à la Gare, y compris le terminus de la Gare.*

L'e doublement de la voie entraîne forcément le doublement du fil de la rue de la Gare. Ce travail s'imposerait *dès maintenant* alors que la Ville ne devrait pas *être construite. En effet, il est convenu que l'usine génératrice du courant doit être établie à Roubaix. Il en résulte que la ville, par elle même qu'elle impose cette condition, a prétendu implicitement d'autoriser le transport du courant nécessaire aux autres communes et de permettre la pose d'un fil nécessaire à l'alimentation du réseau de Tourcoing.*

Cette question des tramways a le don de soulever une polémique entre plusieurs membres du conseil.

M. Dherzelle, s'élevant contre les conclusions du rapport affirme que ce n'est qu'une sous-commission qui a décidé, parce que la commission des tramways était hostile à la Compagnie et qu'en voyant celui-ci n'a plus convoqué la commission.

La commission était d'avis de laisser la traction animale jusqu'à la place Fosse-aux-Chênes.

Il tombe sur le dos de la Compagnie.

M. Coupez. — La Compagnie n'a pas le droit de mettre des poteaux au milieu du trottoir, en fait de poteau, je trouve qu'il n'y a rien de mieux que des rosaces (Sic). En fait de poteaux je suis partisan de rosaces.

M. Debouvy, trouve étrange que la convention a intervenir entre la Compagnie et la ville n'étant pas un fait accompli. Les travaux seront déjà commencés.

M. Dherzelle. — Il me semble que si le Maire avait convoqué la commission des travaux, nous n'aurions pas actuellement tous ces travaux en cours. On arrive aujourd'hui avec un rapport tout fait et moi je n'accepte rien.

M. le Maire. — Il y a pourtant des raisons assez sérieuses, il faut que ça se fasse.

M. Debouvy. — Pardon ! il faut que ça se fasse !

M. Thérin. — Alors nous allons garantir le remboursement de la moitié des frais ! Cette *Compagnie est comme les « Chemins de fer du Sud ! »*

Il n'y a pas deux heures que nous avons ce rapport, il n'y en a pas un parmi nous qui comprend quelque chose à ce rapport.

Pour calmer le citoyen Thérin, le maire explique longuement les termes du rapport, différentes erreurs protestent.

M. Coupez, pour apaiser le citoyen Thérin, fait l'historique de l'établissement de la double voie de la rue de la Gare et, invite l'administration à faire respecter par la Compagnie des tramways les clauses relatives aux trains d'ouvriers et aux billets d'aller-retour.

M. le Maire, répondant à quelques conseillers récalcitrants, leur dit : Vous faites de la partialité.

M. Dherzelle. — Je proteste, c'est vous M. le Maire qui avez fait de la partialité en commandant des travaux sans notre autorisation.

M. Carrette cherche à se disculper, bien faiblement il est vrai.

La discussion du rapport mise aux voix est adoptée, le renvoi aux commissions pour les travaux de la rue du Collège et de la place de la Bourse sont renvoyés aux commissions. Les travaux de la rue de la Gare sont donc adoptés.

Voirie municipale

Echange de terrains. — Mme Vve Paul Requillart a cédé, par échange avec soulte, à la ville, un terrain situé sur le chemin de grande communication n° 9.

Le prix de base est de 45 francs ; mais, comme c'est le prix attribué par le jury d'expropriation pour la vente du terrain cédé à la ville pour la régularisation de l'alignement de la rue de l'Alouette, la municipalité est forcée de l'accepter.

Elle décide donc d'accepter l'échange intervenu avec Mme Requillart et vote une somme de 235 fr. 10 représentant la soulte pour une surface de 9 centiares 90 décimètres. — Adopté.

Une rue nouvelle au Galon d'Eau

Les commissions ont examiné la question soulevée par le vœu déposé au Conseil d'arrondissement, tendant à l'ouverture d'une rue allant de la place Chapial à Roubaix au pont du Galon d'Eau.

Elles estiment que la dépense occasionnée par ce percement ne serait pas en rapport avec les services que rendrait cette voie, services d'autant moins appréciables que la Ville a fait payer récemment le quai de Lorient, entre le pont du Calvaire et le pont du Galon d'Eau, afin de faciliter la circulation, elle a fait de même reconstruire la maison pontière qui masquait le quai. Rejeté.

Rue David d'Angers. — Une demande a été présentée par MM. Lemaire frères et Lefebvre dans le but d'obtenir l'autorisation d'ouvrir, au quartier de Beaumont, une rue dite « rue David d'Angers ».

La rue sera droite et comprise entre parallèles distantes de 12 mètres. Bien que cette voie ne présente actuellement aucun caractère d'utilité publique, elle en aura par la suite, *il est incontestable qu'elle ouvrira de nouvelles propriétaires, sur leurs terrains et à leurs frais, ouvrent la rue nouvelle.* Adopté.

Chemin des Trois-Ponts. — Sur la demande d'indemnité formulée par trois habitants de la rue de Valenciennes qui ont vu les sous-sols de leurs demeures envahis par les eaux pendant la construction de l'aqueduc de la rue des Trois-Ponts, le conseil décide qu'il y a lieu de payer les indemnités suivantes :

1° A M. L. Bulle	105
2° A M. Vandersteaden-Plouvier	214 10
3° A M. Duponchelle-Duthoit	84 »
Ensemble	403 10

Ces indemnités seront imputées sur les fonds disponibles de l'art. 82 du budget primitif de l'exercice 1895. Adopté.

Rue Dupuis. — Le tracé projeté a été fixé par les habitants de la rue Roubaix pour le classement et la mise en viabilité de cette rue.

Le Conseil décide :

1° D'approuver l'engagement souscrit par les propriétaires à la date du 27 novembre 1895 ;

2° De voter le classement au réseau urbain de la rue Dupuis telle qu'elle existe aujourd'hui, *mais elle devra être construite. En effet, il est convenu que l'usine génératrice du courant doit être établie à Roubaix. Il en résulte que la ville, par elle même qu'elle impose cette condition, a prétendu implicitement d'autoriser le transport du courant nécessaire aux autres communes et de permettre la pose d'un fil nécessaire à l'alimentation du réseau de Tourcoing.*

Cette question des tramways a le don de soulever une polémique entre plusieurs membres du conseil.

M. Dherzelle, s'élevant contre les conclusions du rapports affirme que ce n'est qu'une sous-commission qui a décidé, parce que la commission des tramways était hostile à la Compagnie et qu'en voyant celui-ci n'a plus convoqué la commission.

La commission était d'avis de laisser la traction animale jusqu'à la place Fosse-aux-Chênes.

Il tombe sur le dos de la Compagnie.

M. Coupez. — La Compagnie n'a pas le droit de mettre des poteaux au milieu du trottoir, en fait de poteau, je trouve qu'il n'y a rien de mieux que des rosaces (Sic). En fait de poteaux je suis partisan de rosaces.

M. Debouvy, trouve étrange que la convention à intervenir entre la Compagnie et la ville n'étant pas un fait accompli. Les travaux seront déjà commencés.

M. Dherzelle. — Il me semble que si le Maire avait convoqué la commission des travaux, nous n'aurions pas actuellement tous ces travaux en cours. On arrive aujourd'hui avec un rapport tout fait et moi je n'accepte rien.

M. le Maire. — Il y a pourtant des raisons assez sérieuses, il faut que ça se fasse.

M. Debouvy. — Pardon ! il faut que ça se fasse !

M. Thérin. — Alors nous allons garantir le remboursement de la moitié des frais ! Cette *Compagnie est comme les « Chemins de fer du Sud ! »*

Il n'y a pas deux heures que nous avons ce rapport, il n'y en a pas un parmi nous qui comprend quelque chose à ce rapport.

Le Conseil approuve le rapport.

Le Conseil approuve le rapport.

Rue de Lannoy. — Le Conseil approuve le rapport.

Rue de Lannoy. — Le Conseil approuve le rapport.

Rue de Lannoy. —